

L'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) a été détectée chez des oiseaux aquatiques sauvages, des oiseaux domestiques ou les deux dans l'ensemble du pays, y compris dans le Massachusetts et dans tous les autres États de la Nouvelle-Angleterre. La surveillance de l'HPAI chez les oiseaux domestiques et sauvages du Massachusetts se poursuit.

Toutes les volailles domestiques du Massachusetts risquent d'être exposées au HPAI.

Une bonne biosécurité est nécessaire pour protéger vos oiseaux et vos installations contre le virus.

L'influenza aviaire peut toucher les oiseaux sauvages ou domestiques. La plupart des volailles, y compris les poulets, les dindes, les pintades et le gibier à plumes comme les faisans, meurent dans les jours qui suivent l'exposition à l'HPAI. Les canards sauvages et domestiques, ainsi que certaines autres espèces, peuvent être infectés sans jamais paraître malades. Les volailles domestiques sont exposées à l'HPAI par contact avec des oiseaux infectés, leurs excréments ou leurs plumes. Les pâturages, les cours, les étangs et les équipements sont facilement contaminés par le virus de l'HPAI. Bien qu'aucun être humain n'ait été infecté par le virus de l'HPAI aux États-Unis, l'homme peut, par inadvertance, mettre en contact du matériel contaminé par l'HPAI avec des oiseaux domestiques en utilisant du matériel, des vêtements et des chaussures contaminés, ainsi que des pneus de véhicules.

Pratiquer la biosécurité signifie prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques de transmission de maladies infectieuses à l'intérieur ou à l'extérieur de votre exploitation. La première étape consiste à identifier les moyens d'atténuer les risques les plus importants que l'influenza aviaire fait courir à vos oiseaux ou à votre exploitation.

Réduire les risques pour le troupeau

- N'introduisez jamais d'oiseaux adultes dans un troupeau établi à moins qu'ils ne soient isolés pendant 30 jours et/ou qu'ils n'aient été testés comme étant exempts de maladies. Traitez les oiseaux revenant d'expositions comme s'ils étaient nouveaux dans le troupeau.
- N'hébergez pas ensemble des espèces différentes (par exemple, des poulets avec des dindes ou des oiseaux aquatiques).
- Empêchez les visiteurs d'accéder à vos enclos ou à vos poulaillers. Ne visitez pas d'autres installations avicoles.
- Confinez les oiseaux à l'intérieur (poulailler couvert ou dépendance).
- Ne partagez pas le matériel, les fournitures ou les véhicules avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
- Utilisez un pédiluve désinfectant avant d'entrer dans le poulailler ou dans d'autres zones avicoles.
- Nettoyez et désinfectez tout le matériel, les chaussures, les vêtements et les véhicules avant d'entrer dans les zones avicoles.
- Enlevez la saleté et le fumier des surfaces avant la désinfection. « La saleté ne se nettoie pas. »
- Pratiquez la méthode « tous dedans, tous dehors » lorsque vous changez de troupeau. Débarrassez-vous de tous les oiseaux et désinfectez le poulailler avant d'accueillir de nouveaux oiseaux.
- Vérifiez la présence de parasites tous les mois et traitez-les si nécessaire. Utilisez une zone de dépoussiérage pour prévenir des parasites externes.
- Empêchez les insectes et les animaux tels que les animaux domestiques, les rongeurs et les animaux sauvages, en particulier les oiseaux sauvages, d'entrer dans le poulailler et de s'y nourrir.



Mesures de biosécurité de bon sens

- Gardez vos oiseaux dans un environnement sûr.
- Assurez-vous que toutes les personnes qui s'occupent de vos oiseaux respectent tous les plans de biosécurité de votre troupeau. Suivez les protocoles de biosécurité chaque fois que vous entrez dans des zones avicoles.
- Portez des vêtements et des chaussures spécifiques lorsque vous travaillez avec vos oiseaux.
- Nettoyez les aliments renversés et découragez les oiseaux sauvages d'accéder aux zones d'alimentation et de volailles.
- N'entrez pas dans vos poulaillers et ne manipulez pas vos oiseaux ou votre matériel après avoir chassé,

pêché ou avoir été en contact avec d'autres oiseaux ou des zones fréquentées par des oiseaux sauvages.

- N'achetez jamais d'oiseaux provenant de sources inconnues, comme des ventes aux enchères ou d'autres marchés d'oiseaux vivants.
- Soignez les oiseaux par ordre d'âge et de santé, du plus jeune au plus âgé. Hébergez les oiseaux malades séparément et soignez-les en dernier. Idéalement, une personne distincte devrait s'occuper des oiseaux malades.

Précautions pour la volaille en liberté

Les producteurs de volailles et les propriétaires d'oiseaux de basse-cour qui élèvent des oiseaux en plein air, dans des systèmes sans confinement, doivent éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, en particulier les oiseaux aquatiques, et leurs déjections.

- Identifiez les zones à haut risque, notamment les zones humides situées le long des voies de migration, les zones où se rassemblent les oiseaux aquatiques sauvages ou les oiseaux de rivage, et les zones de production avicole à haute densité.
- Mettez en œuvre des mesures préventives pour les zones à haut risque :
 - Gardez les oiseaux à l'intérieur autant que possible. ○ Les enclos extérieurs doivent avoir un toit solide et des côtés grillagés ou en filet. ○ Prévoyez des aliments et de l'eau pour toutes les volailles non élevées en claustration dans un espace intérieur.
 - Empêchez l'accès aux ruisseaux, étangs et autres eaux de surface susceptibles d'être contaminés par les fientes d'oiseaux sauvages.
 - Installez et utilisez un pédiluve désinfectant avant d'entrer dans le poulailler ou dans d'autres zones avicoles. Il peut s'agir simplement d'un seau muni d'un couvercle sécurisé et d'une brosse à long manche pour frotter les chaussures avant l'entrée.



Ne mélangez pas vos oiseaux avec d'autres animaux de production !

Si votre troupeau est infecté par l'HPAI, il se peut que vous ne puissiez pas transporter du lait ou d'autres produits agricoles, à moins que vos oiseaux ne soient séparés et que vous ayez mis en place de bonnes pratiques de biosécurité.

Surveillez les signes de la maladie

Il est important de connaître les signes avant-coureurs de maladies telles que l'influenza aviaire. Les oiseaux atteints d'HPAI produisent davantage de virus au fil du temps. Une détection précoce permet d'éviter la propagation de la maladie. Recherchez les signes suivants :

- Augmentation des décès inexplicables dans votre troupeau, avec ou sans symptômes
- Éternuements, respiration haletante, toux et/ou écoulement nasal
- Diminution de la consommation d'eau ou d'aliments
- Diarrhée aqueuse et verte
- Manque d'énergie ou calme inhabituel
- Baisse de la production d'œufs, ou œufs à coquille molle/fine, difformes
- Gonflement autour des yeux, du cou ou de la tête
- Décoloration pourpre des caroncules, des crêtes et des pattes

Si vous suspectez une influenza aviaire

N'attendez pas ! Appelez immédiatement. Signalez les volailles malades ou mortes au Département des ressources agricoles du Massachusetts (MDAR), division de la santé animale, au [617-626-1795](tel:617-626-1795), ou via [ce formulaire de signalement en ligne](#) ou l'USDA au [1-866-536-7593](tel:1-866-536-7593) Ne déplacez pas d'oiseaux dans vos locaux ou hors de vos locaux.

Les décès d'oiseaux sauvages doivent être signalés au Département de la Pêche et de la Faune (MassWildlife) en utilisant le formulaire en ligne disponible sur mass.gov/reportbirds

Si vous avez des oiseaux malades ou morts, contactez



617-626-1795

Plus d'informations

- Biosécurité : Défendre le troupeau – USDA : <https://healthybirds.aphis.usda.gov/>
- Biosécurité : Université d'État de l'Iowa : <https://poultrybiosecurity.org/>
- Détections récentes d'HPAI : USDA : <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animaldisease-information/avian/avian-influenza/2022-hpai>
- Politique de réaction à l'HPAI de l'USDA : <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/emergencymanagement/hpai/fadprep-hpai>

Préparé par le Département des ressources agricoles du Massachusetts 2-8-23 Photos utilisées avec autorisation C. Sexton.